

DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET
des eaux traitées d'une installation d'assainissement non collectif (ANC)
dans le milieu hydraulique superficiel appartenant à un tiers.

Le présent formulaire de demande d'autorisation de rejet est une pièce annexe à joindre impérativement à votre demande d'installation d'un dispositif d'ANC après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet. (Voir tableau ci-dessous)

Type de lieux de rejet	Organisme à contacter
Fossé communal	Mairie
Réseau communal d'eaux pluviales	Mairie
Fossé sur Route départementale	CD81
Fossé, étang, etc... sur terrain privé ou mitoyen	Propriétaires concernés

Le demandeur :

Je soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Commune : _____ Tel : _____

❖ **Sollicite pour mon compte personnel, l'autorisation de rejeter les eaux traitées de mon système d'assainissement individuel situé à l'adresse suivante :**

Voie, n° rue, complément : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Coordonnées cadastrales : section(s) _____ et parcelle(s) _____

❖ Dans le milieu superficiel suivant :

- Fossé départemental
- Fossé communal situé en limite de parcelle, voir plan de masse joint
- Fossé communal situé de l'autre côté de la voirie (Attention, une demande de permission de voirie devra être adressée à la mairie)
- Fossé privé ou mitoyen
- Autre exutoire, préciser :

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES A RESPECTER SUR LA CANALISATION DE REJET

- ❖ **Sortie accessible et possibilité de prélèvement** : Afin de protéger le tuyau de rejet lors de l'entretien du fossé, mettre en place une protection béton. La canalisation de rejet sera posée au minimum à 10 cm au-dessus du fond du fossé. Le prélèvement doit être possible en sortie du fossé (chute d'eau) → **voir schéma joint-**.
- ❖ **Entretien de l'installation** : le propriétaire de la future installation d'assainissement non collectif, veille au bon entretien de son dispositif, et assure notamment les vidanges régulières des prétraitements par une entreprises agréée et la maintenance électromécanique nécessaire (voir Guide technique pour les filières agréées).

N.B. : Cette autorisation pourra être retirée par le Maire en cas de dysfonctionnement de l'installation ou de pollution du milieu récepteur. Article L2212-2 et -4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je soussigné.....

- Certifie avoir pris connaissance de toutes les recommandations afférentes au guide d'utilisation de mon système d'assainissement non collectif et notamment aux préconisations et périodicités relatives à l'entretien du système.
- M'engage à respecter la réglementation en vigueur à ce jour en matière de traitement des eaux usées et les prescriptions de l'autorisation de rejet des eaux traitées ci-dessus.

Fait à _____, le _____ **Signature du demandeur,**

ACCORD DE REJET DES EAUX EPUREES (Personnes physique ou morale autorisant le rejet)

Je soussigné(e),

en qualité de :

Organisme décisionnaire du milieu superficiel où s'effectuera le rejet d'eaux épurées,

- AUTORISE
- N'AUTORISE PAS

Le pétitionnaire : Nom : _____ Prénom : _____

à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement non collectif précédemment décrite, dans le milieu hydraulique superficiel (cité ci-dessus) dont la gestion m'incombe.

A charge pour lui de respecter les instructions suivantes :

- Sans objet
- Détail des instructions :

Cette autorisation ne vaut que si la filière de traitement des eaux usées domestiques, prévue dans le dossier, est acceptée par les instances de contrôle et que le rejet à la sortie du dispositif d'épuration respecte les concentrations maximales indiquées dans l'arrêté du 7 septembre 2009. Le système d'assainissement doit être réalisé conformément au projet et aux prescriptions techniques définies par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 et aux consignes de mise en œuvre du DTU 64.1 de mars 2007.

Fait à _____ Le _____

Signature :

